

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SALLE EN BEAUMONT
SEANCE DU 27 MARS 2015**

Présents : Marie-Noëlle BATTISTEL, Daniel ROCHE, Jean PRA, Marcel VIEUX, Gilles BERNARD, Jean-Paul PAULIN, Maryline VIDAL ; Philippe DORE, Eve JACQUIN, Guy BOREL, Maryse TUAL

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Mme Marie-Noëlle BATTISTEL. Elle présente au Conseil la carte de remerciements de Martine PARRAUD.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 FEVRIER 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil.

2. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil autorise la Maire à signer la convention avec le Conseil général pour l'assistance technique. Cette assistance est gratuite pour la commune (délibération n°2015-012)

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Le Conseil, après présentation des comptes de gestion dressés par Mme MORDEGAN, comptable du Trésor, de la commune, de la régie des transports et du CCAS approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2014 (délibérations n°2015-008', 2015-008'' et 2015-008''')

4. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Daniel ROCHE donne lecture des CA 2014 des différents budgets.

Le Conseil vote à l'unanimité les CA 2014 et décide des affectations de résultats suivants :

CCAS 2014 délibération n°2015-009

SF	recettes : néant	
	Dépenses : néant	
	Excédent reporté : 1 540.96 €	
	Résultat excédent : 1 540.96 €	Report au 002 RF 1540 € au BP 2015
SI	néant	

Régie des transports délibération n°2015-010

SF	Recettes : 18 339.41	
	Dépenses : 18 908.86	
	Excédent reporté : 12 744.81	
	Résultat excédent : 12 175.36	Report au 002 RF 12 175 € au BP 2015
SI	Recettes : 312	
	Dépenses : 0	
	Excédent reporté : 20 405.13	
	Résultat excédent : 20 717.13	Report au 001 RF 20 717 € au BP 2015.

Commune délibération n°2015-011

SF	Recettes : 586 638.61	
	Dépenses : 495 990.67	
	Excédent reporté : 81 914.01	
	Résultat excédent : 172 561.95	Part au 1068 R du BP 2015 17 857 € Report au 002 RF 154 705 €
SI	Recettes : 950 143.53	
	Dépenses : 855 999.53	
	Déficit reporté : - 112 001.95	
	Résultat déficit : - 17 856.95	part au 001 DI 17 857 €

5. VOTE DES BP2015 ET DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2015

Le Conseil, après s'être fait présenter les BP 2015 pour la commune, la régie des transports et le CCAS les approuve à l'unanimité.

BP 2015 COMMUNE

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget en SF	717 113 €	562 408 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		154 705 €
Total de la SF	717 113 €	717 113 €
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget en SI	322 506 €	340 363 €
001 Solde d'exécution de la SI reporté	17 857 €	
Total de la SI	340 363 €	340 363 €
Total du budget communal	1 057 476 €	1 057 476 €

BP 2015 REGIE DES TRANSPORTS

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget en SF	29 075 €	16 900 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		12 175
Total de la SF	29 075 €	29 075 €
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget en SI	28 472 €	7 755 €
001 Solde d'exécution de la SI reporté		20 717 €
Total de la SI	28 472 €	28 472 €
Total du budget communal	57 547 €	57 547 €

BP 2015 CCAS

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget en SF	1 540 €	0
002 Résultat de fonctionnement reporté		1 540 €
Total de la SF	1 540 €	1 540 €
Section d'investissement	Dépenses	Recettes

Crédits votés au titre du présent budget en SI		
001 Solde d'exécution de la SI reporté		
Total de la SI		
Total du budget communal	1 540 €	1 540 €

Le conseil adopte également à l'unanimité les taux d'imposition 2015 :

Taxe d'habitation : 16,68 %

Taxe sur le foncier bâti : 16,66 %

Taxe sur le foncier non bâti : 75 %

Produit fiscal attendu : 132 752 €

Madame le Maire remercie le Conseil.

6. AUTRES DELIBERATIONS

Le Conseil examine ensuite le reste de l'ordre du jour et adopte à l'unanimité des membres présents les délibérations suivantes :

Délibération n°2015-014 Subventions allouées aux associations locales, inscrites au BP 2015 article 6574 :

Association	Montant de la subvention
Ludothèque Jeux Rigole	200 €
Association des parents d'élèves de La Marèche	600 €
FNACA	150 €
ACCA	300 €
Pop GV	400 €
Familles rurales du Beaumont	800 €
Club des mardis détente et loisirs	400 €

Création d'un poste d'agent technique 2^e classe et modification du tableau des emplois (n°2015-015 et 2015-016)

Filière	Grade	Nombre de postes
Technique	Adjoint technique 1 ^{re} classe à temps complet	2
	Adjoint technique 2 ^e classe à temps complet	1
	Adjoint technique 2 ^e classe à temps non complet	5
Administrative	Secrétaire de mairie à temps non complet	1
Total des emplois à temps complet		3
Total des emplois à temps non complet		6
Total des emplois de la filière technique		8
Total des emplois de la filière administrative		1

Délibération n°2015-017 loyer du Mascaret pour l'année 2015

Madame le maire présente au Conseil le courrier du gérant du Mascaret, demandant une diminution de son loyer. Après délibération, le Conseil décide de diminuer à titre exceptionnel du 01/04/2015 au 31/12/2015 le montant des charges de matériel est de le passer à 240 € HT.

Plan de financement des travaux de voirie au Champlong, Route Chartier (délibération n°2015-018) :

Madame le maire expose au Conseil que la route dite Chartier, dans le hameau du Champlong est soumise à de fortes dégradations. Il convient de réaliser des travaux de confortement, d'enrochement, de drainage et de reprise de l'enrobé pour éviter un glissement de la voirie.

Madame le maire présente au Conseil un plan de financement pour la réfection de cette route :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Installation chantier	493,50 €	Conseil général de l'Isère (55% des dépenses HT)	11 456,98 €
Remblais et enrochement	11 449,20 €		
Terrassement déblaiement	4 762,28 €		
Voirie chaussée	2 575,33 €	Autofinancement Commune	9 393,90 €
Assainissement	1 550,58 €		
TOTAL	20 830,88 €	TOTAL	20 830,88 €

Adhésion de la commune au réseau des communes forestières (délibération n°2015-019).

Indemnité de l'agent recenseur, fixée à 978 € brut (délibération n° 2015-020)

Martelage des coupes des parcelles 2 et 3 de la forêt communale, délibération n°2015-021

7. QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire indique au Conseil qu'il faudra délibérer dans l'année au sujet du tarif de l'eau et de l'assainissement. Le projet de station d'épuration du Champlong devra être pris en compte dans le calcul du prix du m3 d'eau assainie.

Elle présente au Conseil la requête de Mme Elisabeth Lardière au sujet du chemin communal passant sur sa propriété. Le chemin n'est plus entretenu et peu utilisé. Le Conseil donne son accord de principe et recommande le lancement d'une enquête publique, qui devra également étudier la question du chemin des Martin aux Martins.

Madame le Maire rappelle au Conseil que la Communauté de communes souhaite supprimer l'enlèvement en porte à porte, il convient de faire une information aux habitants des hameaux concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.